

Arrêté

Générale

colonial

Arrêté n° 9 Juin 1936 promulguant dans le colonie le décret du 16 mai 1936 modifiant le décret du 1er février 1935 portant application aux colonies du règlement du service dans l'armée.

n° 9

Ministère
ACTES DU POUVOIR CENTRAL

Date de publication
9 mai 1936

Numéro JO
n° 475 du 30/06/1936

Date du numéro
30 juin 1936

VISAS

Le Gouverneur de la Côte française des Somalis et dépendances, officier de la Légion d'honneur, Vu l'ordonnance organique du 18 septembre 1844 rendu applicable à la colonie par décret du 18 mai 1884

Vu l'arrêté du 1er octobre 1914, réglant le mode de publication des lois, décrets et arrêtés et les conditions dans les quelles ces lois, décrets et arrêtés deviennent exécutoires: Vu le décret du 16 mai 1936 modifiant le décret du 1er février 1935 portant application aux colonies du règlement du service dans l'armée,

TEXTE INTÉGRAL

Art. 1

—Est promulgué à la Côte française des Somalis et dépendances le décret du 16 mai 1936 susvisé modifiant le décret du 1er février 1935 portant application aux colonies, du règlement du service dans l'armée. Art.2— Le présent arrêté sera enregistré, publié et communiqué partout où besoin sera.

A.ANNET.